

**FOIRE AU QUESTIONS CONCERNANT  
LA COLLECTION DE SOULIERS**

**AUX PARENTS ET ÉLÈVES DE 1<sup>re</sup> À 5<sup>e</sup> SECONDAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

1. **À quel moment sera-t-il possible de faire le choix des souliers?**  
L'essayage et l'achat des souliers se feront du 31 juillet au 27 août. Les parents et leur(s) enfant(s) devront alors se présenter chez Chaussures Fillion du **406, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup**. Il est inutile de se présenter avant cette date; l'inventaire pour la livraison ne sera pas complet. Il se peut aussi que tous les modèles ne soient pas en magasin à cette date.
2. **Quand doit-on payer?**  
Le paiement total peut être fait la journée de l'achat ou la mise de côté est également acceptée avec un premier paiement de 20 %.
3. **Comment peut-on payer?**  
Par carte de crédit (Visa ou MasterCard), en argent comptant ou par paiement direct.
4. **Pourra-t-on se procurer des souliers de la collection pendant l'année?**  
Certainement, il suffira de se rendre chez Chaussures Fillion.
5. **Qu'en est-il pour les orthèses que certains élèves portent?**  
Les modèles pour hommes acceptent aisément les orthèses. Quant aux modèles féminins, certains modèles sont produits en différentes largeurs et il est possible d'adapter les orthèses. Toutefois, ce n'est pas le cas pour tous les modèles pour filles.
6. **Est-ce que la collection sera récurrente année après année?**  
La mode évoluera certainement. Quelques modèles reviendront pour un certain nombre d'années. Il arrive cependant que des modèles changent et que d'autres ne soient plus produits par les compagnies. Veuillez noter que les modèles de la collection 2016-2017 seront acceptés en 2017-2018.
7. **Doit-on acheter plus d'une paire de souliers de la collection?**  
**Non.** Chacun se procure le modèle qui l'intéresse dans la collection.
8. **Peut-on porter des souliers autres que ceux de la collection?**  
**Non.** La collection offre suffisamment de modèles pouvant répondre aux divers besoins des élèves.
9. **Qu'arrive-t-il à un élève qui n'a pas les souliers de la collection au début de l'année scolaire?**  
L'élève ne peut se présenter en classe. Il doit se rendre chez Chaussures Fillion pour acheter ses souliers. S'il y a rupture de stock et que l'élève ne peut avoir ses chaussures, celui-ci devra s'adresser à la direction du Collège pour obtenir une dérogation provisoire.

**Note<sub>1</sub> :** Concernant les espadrilles pour le cours d'éducation physique, Chaussures Fillion n'offre pas un modèle d'espadrilles spécifique au Collège. En conséquence, les espadrilles peuvent être achetées chez Chaussures Fillion ou ailleurs. Il faut porter attention au fait que les espadrilles ne doivent pas marquer le plancher et qu'elles ne soient pas du style « skater » ou de « randonnée ». Également, ne seront pas acceptés les souliers qui, tout en portant

des logos sportifs, n'ont rien à voir avec des espadrilles. En effet, actuellement, on retrouve sur le marché des souliers « mode » de marque Puma, Lacoste ou autre : ce ne sont pas des chaussures adéquates pour la pratique des sports. En cas de doute, il est préférable de consulter un responsable du Collège ou, mieux encore, attendre la rentrée afin d'obtenir une information précise de la part de l'enseignant en éducation physique.

**Note<sub>2</sub>** : S'il le désire, l'élève du Collège Notre-Dame pourra profiter d'un rabais sur d'autres chaussures ou bottes à prix régulier (ex. : un élève du Collège Notre-Dame achetant une paire d'espadrilles de basketball chez Chaussures Fillion bénéficiera **d'un rabais de 10 %**).